

**Fiche de données de sécurité**

conforme au SIMDUT

Pure220+, Comp. A

Date de révision: 10.08.2022

Page 2 de 9

Les personnes présentant des réactions allergiques aux époxydes devraient éviter le contact.
Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

À observer: Consommateurs:
En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
Tenir hors de portée des enfants.

3. Composition/information sur les ingrédients**Mélanges****Composants dangereux**

N° CAS	Dénomination chimique	Quantité
1675-54-3	2,2'-[(1-Méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane	40 - < 50 %
9003-36-5	Formaldéhyde polymérisé avec le 2-(chlorométhyl)oxirane et le phénol	25 - < 35 %
2425-79-8	1,4-bis(2,3 époxypropoxy)butane	10 - < 15 %

Information supplémentaire

La concentration réelle est caché comme secret commercial.

4. Premiers soins**Description des premiers secours****Indications générales**

Premiers secours: veillez à votre autoprotection! Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Consulter un médecin en cas de malaise.

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Traitement médical nécessaire.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Après ingestion

NE PAS faire vomir. Rincer la bouche abondamment à l'eau. Traitement médical nécessaire.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Provoque une irritation cutanée.
Peut provoquer une allergie cutanée.
Provoque de graves lésions des yeux.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Traitement symptomatique.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie**Agents extincteurs****Agents extincteurs appropriés**

Mousse
Poudre d'extinction
Jet d'eau pulvérisée
Dioxyde de carbone (CO₂)

**Fiche de données de sécurité**

conforme au SIMDUT

Pure220+, Comp. A

Date de révision: 10.08.2022

Page 3 de 9

Agents extincteurs inappropriés

Jet d'eau à grand débit

Dangers spécifiques du produit dangereux

Produits de pyrolyse, toxique

Monoxyde de carbone

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

Combinaison complète de protection

Information supplémentaire

Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel**Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence****Remarques générales**

Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Assurer une aération suffisante.

Les précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage**Autres informations**

Recueillir le produit répandu. Absorber mécaniquement et mettre dans des récipients adéquats en vue de l'élimination. Matière appropriée pour recueillir le produit: Sable

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Élimination.

Retenir l'eau de nettoyage contaminée et l'éliminer.

Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Évacuation: voir rubrique 13

7. Manutention et stockage**Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention****Consignes pour une manipulation sans danger**

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Se laver les mains soigneusement après manipulation. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver le récipient bien fermé.

Stocké dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.

Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé.

Fiche de données de sécurité

conforme au SIMDUT

Pure220+, Comp. A

Date de révision: 10.08.2022

Page 4 de 9

Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: Comburant, fortes

Ne pas utiliser pour des produits destinés à être en contact avec les aliments.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

température de stockage: 5 - 35°C

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Conseils supplémentaires

Aucune valeur limite n'a été fixée jusqu'à présent à l'échelle nationale.

Contrôles de l'exposition



Contrôles techniques appropriés

Assurer une aération suffisante. Si une aspiration locale n'est pas possible ou insuffisante, installer un équipement technique assurant une ventilation suffisante de l'ensemble de la zone de travail.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Porter un équipement de protection des yeux/du visage. Portez des lunettes de protection.

Protection des mains

Matériel recommandé: NBR (Caoutchouc nitrile)

Temps de pénétration: > 480 min

Épaisseur du matériau des gants: 0,7 mm

normes DIN/EN EN 374

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.

9. Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	solide (pâteux)
Couleur:	beige clair
Odeur:	caractéristique
Seuil olfactif:	Aucune donnée disponible

Modification d'état

Point de fusion/point de congélation:	non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	non déterminé
Point d'éclair:	non applicable

Inflammabilité

**Fiche de données de sécurité**

conforme au SIMDUT

Pure220+, Comp. A

Date de révision: 10.08.2022

Page 5 de 9

solide/liquide: non déterminé
gaz: non applicable

Dangers d'explosion

Le produit n'est pas: Explosif.

Limite inférieure d'explosibilité: non déterminé
Limite supérieure d'explosibilité: non déterminé

Température d'inflammation spontanée

solide: non déterminé
gaz: non applicable

Température de décomposition: non déterminé

pH-Valeur: non déterminé

Hydrosolubilité: La réalisation de l'étude n'est pas
nécessaire car la substance est connue
pour être insoluble dans l'eau.

Solubilité dans d'autres solvants

non déterminé

Coefficient de partage n-octanol/eau: non déterminé

Tension de vapeur: non déterminé

Densité (à 20 °C): 1,17 g/cm³

Densité de vapeur relative: non déterminé

Autres données**Informations concernant les classes de danger physique**

Propriétés comburantes

Non comburant.

Autres caractéristiques de sécurité

Teneur en corps solides: non déterminé

Taux d'évaporation: non déterminé

10. Stabilité et réactivité**Réactivité**

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

Risque de réactions dangereuses

Vive réaction avec: Comburant, fortes

Conditions à éviter

Forte chaleur. Tenir au frais. Protéger du rayonnement solaire.

Matériaux incompatibles

Tenir à l'écart de: Comburant

Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

11. Données toxicologiques**Informations sur les effets toxicologiques**

**Fiche de données de sécurité**

conforme au SIMDUT

Pure220+, Comp. A

Date de révision: 10.08.2022

Page 6 de 9

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETAmél calculé

ATE (orale) 2217,7 mg/kg; ATE (cutanée) 2112,3 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) 76,28 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) 10,402 mg/l

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
1675-54-3	2,2'-[(1-Méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane				
	orale	DL50 > 2000 mg/kg	Rat		
	cutanée	DL50 > 2000 mg/kg	Rat		
9003-36-5	Formaldéhyde polymérisé avec le 2-(chlorométhyl)oxirane et le phénol				
	orale	DL50 > 2000 mg/kg	Rat		
	cutanée	DL50 > 2000 mg/kg	Rat		
2425-79-8	1,4-bis(2,3 époxypropoxy)butane				
	orale	DL50 1163 mg/kg	Rat		
	cutanée	DL50 >2150 mg/kg	Rat		
	inhalation vapeur	ATE 11 mg/l			
	inhalation poussières/brouillard	ATE 1,5 mg/l			

Irritation et corrosivité

Provoque une irritation cutanée.

Provoque de graves lésions des yeux.

Effets sensibilisants

Peut provoquer une allergie cutanée. (2,2'-[(1-Méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane; Formaldéhyde polymérisé avec le 2-(chlorométhyl)oxirane et le phénol; 1,4-bis(2,3 époxypropoxy)butane)

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12. Données écologiques**Écotoxicité**

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Fiche de données de sécurité**

conforme au SIMDUT

Pure220+, Comp. A

Date de révision: 10.08.2022

Page 7 de 9

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
1675-54-3	2,2'-[(1-Méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 > 1 - 10 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r > 10 - 1000 mg/l	72 h	Scenedesmus quadricauda		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 > 1 - 10 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)		
9003-36-5	Formaldéhyde polymérisé avec le 2-(chlorométhyl)oxirane et le phénol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 2,54 mg/l	96 h	Danio rerio		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 1,8 mg/l	96 h	Selenastrum capricornutum		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 2,55 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)		
2425-79-8	1,4-bis(2,3 époxypropoxy)butane					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 19,8 mg/l	96 h	Leuciscus idus (aunée dorée)		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 160 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata		

Persistance et dégradation

Le produit n'a pas été testé.

Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
9003-36-5	Formaldéhyde polymérisé avec le 2-(chlorométhyl)oxirane et le phénol	3,3

Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

13. Données sur l'élimination**Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

14. Informations relatives au transport

Canadien TMD

Fiche de données de sécurité

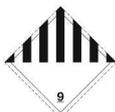
conforme au SIMDUT

Pure220+, Comp. A

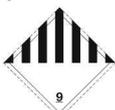
Date de révision: 10.08.2022

Page 8 de 9

Numéro ONU: UN 3077
Appellation réglementaire: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S.
(Epoxy resin)
Classes danger: 9
Groupe d'emballage: III
Étiquettes: 9
Quantité limitée: 5

**Transport maritime (IMDG)**

Numéro ONU ou numéro d'identification: UN 3077
Désignation officielle de transport de l'ONU: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S.
(Epoxy resin)
Classe(s) de danger relative au transport: 9
Groupe d'emballage: III
Étiquettes: 9



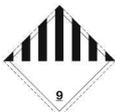
Dispositions spéciales: 274, 335, 966, 967, 969
Quantité limitée (LQ): 5 kg
Quantité exceptée: E1
EmS: F-A, S-F

Autres informations utiles (Transport maritime)

No dangerous goods in packaging until 5kg according 2.10.2.7 IMDG Code

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

Numéro ONU ou numéro d'identification: UN 3077
Désignation officielle de transport de l'ONU: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S.
(Epoxy resin)
Classe(s) de danger relative au transport: 9
Groupe d'emballage: III
Étiquettes: 9



Dispositions spéciales: A97 A158 A179 A197
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 30 kg G
Passenger LQ: Y956
Quantité exceptée: E1
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 956
IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 400 kg
IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 956
IATA-Quantité maximale (cargo): 400 kg

Autres informations utiles (Transport aérien)

No dangerous goods in packaging until 5 kg according A197 IATA-DGA

Fiche de données de sécurité

conforme au SIMDUT

Pure220+, Comp. A

Date de révision: 10.08.2022

Page 9 de 9

Risques pour l'EnvironnementDANGEREUX POUR
L'ENVIRONNEMENT:

Oui

**15. Informations sur la réglementation****Réglementation canadienne****Inventaire LIS/LES**

Tous les ingrédients de ce mélange sont inclus dans l'inventaire DSL.

16. Autres informations**Abréviations et acronymes**

ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par voie de Navigation

(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways)

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

BCF: Bioconcentration factor

CAS: Chemical Abstracts Service

CLP: Classification, Labeling and Packaging

DMEL: Derived Minimal Effect level

DNEL: Derived No Effect Level

EC50: Effective concentration, 50%

IATA: International Air Transport Association

IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations (DRG) for the air transport (IATA)

ICAO: International Civil Aviation Organization

IC50: Inhibitory concentration, 50%

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

NOEC: No Observed Effect Concentration

OECD: Organisation for Economic Co-operation and Development

PBT: persistent, bioaccumulative and toxic

vPvB: very persistent and very bioaccumulative

PNEC: Predicted No Effect Concentration

REACH: Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals

RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses (Regulations Concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail)

VOC: Volatile organic compound

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)

**Fiche de données de sécurité**

conforme au SIMDUT

Pure220+, Comp. B

Date de révision: 10.08.2022

Page 2 de 9

3. Composition/information sur les ingrédients**Mélanges****Composants dangereux**

N° CAS	Dénomination chimique	Quantité
25513-64-8	2,2,4(ou 2,4,4)-triméthylhexane-1,6-diamine	1 - < 10 %
1477-55-0	m-phénylenebis(méthylamine)	1 - < 8 %
90-72-2	2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol	1 - < 10 %
104-15-4	Acide p-toluènesulfonique	1 - < 5 %
112-24-3	3,6-diazaoctane-éthylènediamine	< 1 %

Information supplémentaire

La concentration réelle est caché comme secret commercial.

4. Premiers soins**Description des premiers secours****Indications générales**

Premiers secours: veillez à votre autoprotection! Evacuer la victime de la zone de danger et l'allonger. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Consulter un médecin en cas de malaise.

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Traitement médical nécessaire.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Après ingestion

NE PAS faire vomir. Rincer la bouche abondamment à l'eau. Traitement médical nécessaire.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Peut provoquer une allergie cutanée.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Traitement symptomatique.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie**Agents extincteurs****Agents extincteurs appropriés**

Mousse
Poudre d'extinction
Jet d'eau pulvérisée
Dioxyde de carbone (CO₂)

Agents extincteurs inappropriés

Jet d'eau à grand débit

**Fiche de données de sécurité**

conforme au SIMDUT

Pure220+, Comp. B

Date de révision: 10.08.2022

Page 3 de 9

Dangers spécifiques du produit dangereux

Produits de pyrolyse, toxique
Monoxyde de carbone

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.
Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

Information supplémentaire

Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel**Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence****Remarques générales**

Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Assurer une aération suffisante.

Les précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage**Autres informations**

Recueillir le produit répandu. Absorber mécaniquement et mettre dans des récipients adéquats en vue de l'élimination. Matière appropriée pour recueillir le produit: Sable
Traiter le matériau recueilli conformément à la section Élimination.
Retenir l'eau de nettoyage contaminée et l'éliminer.

Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir rubrique 7
Protection individuelle: voir rubrique 8
Évacuation: voir rubrique 13

7. Manutention et stockage**Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention****Consignes pour une manipulation sans danger**

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).
Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Se laver les mains soigneusement après manipulation. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conservé le récipient bien fermé.
Stocker dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.
Conservé uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé.

Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: Comburant, fortes, Peroxydes organiques
Ne pas utiliser pour des produits destinés à être en contact avec les aliments.

Fiche de données de sécurité

conforme au SIMDUT

Pure220+, Comp. B

Date de révision: 10.08.2022

Page 4 de 9

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais.
température de stockage: 5 - 35°C

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Conseils supplémentaires

Ce mélange contient du quartz (charge inorganique), qui est fermement liée dans le composant pâteux et n'est donc pas librement disponible pendant l'utilisation, de sorte que le risque d'inhalation de poussière est exclu. Les valeurs limites d'exposition pour la poussière respirable ne sont pas pertinentes pour ce produit.

Contrôles de l'exposition



Contrôles techniques appropriés

Assurer une aération suffisante. Si une aspiration locale n'est pas possible ou insuffisante, installer un équipement technique assurant une ventilation suffisante de l'ensemble de la zone de travail.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Porter un appareil de protection des yeux/du visage. Portez des lunettes de protection.

Protection des mains

Matériel recommandé: NBR (Caoutchouc nitrile)
Temps de pénétration: > 480 min
Épaisseur du matériau des gants: 0,7 mm
normes DIN/EN EN 374

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.

9. Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	solide (pâteux)
Couleur:	gris / rouge
Odeur:	caractéristique
Seuil olfactif:	Aucune donnée disponible

Modification d'état

Point de fusion/point de congélation:	non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	non déterminé
Point d'éclair:	non applicable

Inflammabilité

**Fiche de données de sécurité**

conforme au SIMDUT

Pure220+, Comp. B

Date de révision: 10.08.2022

Page 5 de 9

solide/liquide:	non déterminé
gaz:	non applicable
Limite inférieure d'explosibilité:	non déterminé
Limite supérieure d'explosibilité:	non déterminé
Température d'inflammation spontanée	
solide:	non déterminé
gaz:	non applicable
Température de décomposition:	non déterminé
pH-Valeur:	non applicable
Hydrosolubilité:	La réalisation de l'étude n'est pas nécessaire car la substance est connue pour être insoluble dans l'eau.

Solubilité dans d'autres solvants

non déterminé

Coefficient de partage n-octanol/eau:	non déterminé
Tension de vapeur:	non déterminé
Densité (à 20 °C):	1,80 g/cm ³
Densité de vapeur relative:	non déterminé

Autres données**Informations concernant les classes de danger physique**

Propriétés comburantes
Non comburant.

Autres caractéristiques de sécurité

Teneur en corps solides:	non déterminé
Taux d'évaporation:	non déterminé

10. Stabilité et réactivité**Réactivité**

voir section 10.3

Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

Risque de réactions dangereuses

Vive réaction avec: Agent oxydant

Conditions à éviter

voir section 7.2

Matériaux incompatibles

Comburent, fortes

Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

11. Données toxicologiques**Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Fiche de données de sécurité**

conforme au SIMDUT

Pure220+, Comp. B

Date de révision: 10.08.2022

Page 6 de 9

ETAmél calculéATE (orale) 3456,5 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) 197,71 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard)
26,961 mg/l

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
25513-64-8	2,2,4(ou 2,4,4)-triméthylhexane-1,6-diamine				
	orale	ATE 500 mg/kg			
1477-55-0	m-phénylenebis(méthylamine)				
	orale	DL50 930 mg/kg	Rat		
	cutanée	DL50 2000 mg/kg	Lapin		
	inhalation (1 h) vapeur	CL50 3,89 mg/l	Rat		
	inhalation poussières/brouillard	ATE 1,5 mg/l			
90-72-2	2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol				
	orale	DL50 2169 mg/kg	Rat		
	cutanée	DL50 1280 mg/kg	Rat		
112-24-3	3,6-diazaoctane-éthylènediamine				
	orale	DL50 2500 mg/kg	Rat		
	cutanée	DL50 805 mg/kg	Lapin		

Irritation et corrosivitéProvoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Provoque de graves lésions des yeux.**Effets sensibilisants**Peut provoquer une allergie cutanée. (2,2,4(ou 2,4,4)-triméthylhexane-1,6-diamine;
m-phénylenebis(méthylamine); 3,6-diazaoctane-éthylènediamine)**Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12. Données écologiques**Écotoxicité**

Le produit n'est pas: Écotoxique.

Persistance et dégradation

Le produit n'a pas été testé.

Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

Fiche de données de sécurité

conforme au SIMDUT

Pure220+, Comp. B

Date de révision: 10.08.2022

Page 7 de 9

Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

13. Données sur l'élimination**Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

14. Informations relatives au transport**Canadien TMD**

<u>Numéro ONU:</u>	UN 3259
<u>Appellation réglementaire:</u>	AMINES, SOLID, CORROSIVE, N.O.S. (2,2,4(or 2,4,4) -Trimethyl-1,6-hexanediamine; m-Phenylenebis(methylamine))
<u>Classes danger:</u>	8
<u>Groupe d'emballage:</u>	III
Étiquettes:	8
Quantité limitée:	5

**Transport maritime (IMDG)**

<u>Numéro ONU ou numéro d'identification:</u>	UN 3259
<u>Désignation officielle de transport de l'ONU:</u>	AMINES, SOLID, CORROSIVE, N.O.S. (2,2,4(or 2,4,4) -Trimethyl-1,6-hexanediamine; m-Phenylenebis(methylamine))
<u>Classe(s) de danger relative au transport:</u>	8
<u>Groupe d'emballage:</u>	II
Étiquettes:	8



Dispositions spéciales:	274
Quantité limitée (LQ):	1 kg
Quantité exceptée:	E2
EmS:	F-A, S-B

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

<u>Numéro ONU ou numéro d'identification:</u>	UN 3259
--	---------

Fiche de données de sécurité

conforme au SIMDUT

Pure220+, Comp. B

Date de révision: 10.08.2022

Page 8 de 9

Désignation officielle de transport de l'ONU: AMINES, SOLID, CORROSIVE, N.O.S. (2,2,4(or 2,4,4)
-Trimethyl-1,6-hexanediamine; m-Phenylenebis(methylamine))

Classe(s) de danger relative au transport: 8

Groupe d'emballage: II

Étiquettes: 8



Dispositions spéciales: A3 A803

Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 5 kg

Passenger LQ: Y844

Quantité exceptée: E2

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 859

IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 15 kg

IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 863

IATA-Quantité maximale (cargo): 50 kg

Risques pour l'Environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Non

15. Informations sur la réglementation**Réglementation canadienne****Inventaire LIS/LES**

Tous les ingrédients de ce mélange sont inclus dans l'inventaire DSL.

16. Autres informations**Abréviations et acronymes**

ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par voie de Navigation
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways)

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

BCF: Bioconcentration factor

CAS: Chemical Abstracts Service

CLP: Classification, Labeling and Packaging

DMEL: Derived Minimal Effect level

DNEL: Derived No Effect Level

EC50: Effective concentration, 50%

IATA: International Air Transport Association

IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations (DRG) for the air transport (IATA)

ICAO: International Civil Aviation Organization

IC50: Inhibitory concentration, 50%

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

NOEC: No Observed Effect Concentration

OECD: Organisation for Economic Co-operation and Development

PBT: persistent, bioaccumulative and toxic

vPvB: very persistent and very bioaccumulative

PNEC: Predicted No Effect Concentration

**Fiche de données de sécurité**

conforme au SIMDUT

Pure220+, Comp. B

Date de révision: 10.08.2022

Page 9 de 9

REACH: Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals

RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses (Regulations Concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail)

VOC: Volatile organic compound

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)